VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques terrains pour bâtir,

Près des grands parcs que l'on développe et lignes de chars électriques projetées.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau 339 rue Carondelet — JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mars 1909 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Lewis St. John, No 88,307, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignées sur un plan par Allen D'Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850, et déposé chez A. A. Bandouin, notaire, comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'îlet No 252; [autrefois l'îlet No 85; borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Beauregard et Manuel; ces lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 est d'une forme irrégulière et mesure 83 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Manuel, 88 pieds, 6 pouces de profondeur sur la ligne du côté avant du lot No 2 et 121 pieds 6 pouces sur la autre ligne. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds, 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Manuel, sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces. Le lot No 5 formant le coin des rues Marigny et Manuel.

Acquis par Lewis St John par achat de la Pontchartrain Railroad Co., par acte pardevant A. A. Bandouin, notaire, daté du 11 mai 1852, enregistré dans le livre des transferts 55, folio 567.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1909. 20 pour cent au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. Boyd Grimage, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 mars—14 21 28—av 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie maison de residence à deux étages en bois,

No 1712 RUE BIENVILLE.

Succession de Dennis J. Duffy

No 88,408—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite savoir:

La jolie maison de résidence en bois à deux étages, No 1712 rue Bienville, ayant corridors, 10 chambres, bain, sur un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie, située dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Claiborne, Derbigny et Bourbon, désigné par le No deux sur un plan de Edgar Pilié, voyer, en date du 21 mars 1888, et annexé à l'acte de vente par Mlle Marguerite Fox à Thomas Duffy passé pardevant James Foley, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1888, et mesurant d'après ledit plan mesure américaine, vingt-six (26) pieds cinq (5) pouces et trois (3) lignes de face rue Bienville sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent huit (108) pieds.

Ledit terrain étant composé de l'arrière partie des terrains 7, 8, 9 et 10, du carré d'îlet No 48 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCoy, ancien notaire en cette ville, à une distance aisée à marcher du centre des affaires, sur une large avenue à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer, louée jusqu'au 30 septembre 1909.

Conditions—Un tiers (1/3) en plus comptant à l'option de l'acquéreur et le reste s'il y en a, à crédit, de un an en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre, signés et endossés par lui, portant sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec tout autre clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent (5 0/0) honoraires d'avocat en cas de procès, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant assumer en plus du montant de son marché toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909, 10 pour cent au moment de la vente, l'acte de vente pardevant W. Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux terrains pour y bâtir

Rue Galvez, entre Champs-Elysées et Français.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, 339 rue Carondelet.

JEUDI, 22 avril 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession vacante de Charles Perrean de Fontenay, No 82,523, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains désignés comme terrains 9 et 10 sur un plan de Bongeral, daté du 4 février 1831, lesquels dits terrains sont maintenant numérotés sur les tableaux d'assessements comme Nos 11 et 12, dans le carré No 64, maintenant 1025, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Céleste [maintenant Johnson] Génie, [maintenant Galvez], Champs-Elysées et Français. Lesdits terrains mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Génie [maintenant Galvez] sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française; le terrain No 9 étant à une distance de cent dix pieds de la rue des Français, et le terrain No 10 étant à une distance de cent vingt pieds de la rue des Champs-Elysées. Acquis le 25 février 1831 d'Olivella Dupont; enregistré C. O. B. 8, folio 258; près des chars de la rue Claiborne. La rue des Français est pavée. Cette partie de la ville grandit rapidement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1909, en sus du prix d'adjudication, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Numa G. Aubry vs Edward B. Bouman.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 34,220—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face des portes de la Maison de Cour Nos 320 et 322 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 28 avril 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No trente-deux dans l'îlet No 578, borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, Banks et Palmyre, et mesurant 28 pieds 7 pouces de face à la rue Rocheblave sur 177 pieds 8 pouces de profondeur et portant le No municipal 323 rue S. Rocheblave. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

A. Guilbault, avocat pour le demandeur.

28 mars—28—avril 3 10 14 18 28

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple.

No 2814 Rue Dryades.

Succession de Mme Mary Bauman.

No 87,876—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 13 mai 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 avril 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le joli cottage simple en bois à un étage No 2814 rue Dryades, contenant deux chambres et cuisine sur un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Bayonne, Washington et Sixième, lequel lot de terre commence à une distance de cent (100) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure de la rue Washington et mesurant vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce deux (2) lignes de face à la rue Dryades, vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce six (6) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-cinq (125) pieds toutes mesures prises on moins, d'après un plan de D. A. Seghers, voyer, du 15 mars 1909 sur le côté il y a une grande entrée dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer récaution de cent dix dollars jusqu'à délivrance actuelle, le paiement du prix de la vente, et dans la mesure des taxes dues et exigibles en 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

C. F. Fischinger, avocat.

11 avril—11 15 25—mai 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, 339 rue Carondelet—JEUDI le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division D, dans la succession de Armand Ramar No 88,061, la propriété ci-après décrite à savoir:

Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850, par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 20 dans l'îlet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon), St Antoine, Livingston (Mandolin) et Pélopidas; lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit: les lots 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 35 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon) sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Bagatelle et Pélopidas. Le lot No 20 est contigu aux lots numéros 1, 2, 3, 4 et 5 dans le fond, mesurant 40 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Pélopidas sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par Armand Ramar de la Pontchartrain Rail Road Company, d'après un acte pardevant A. A. Bandouin, notaire, daté du 3 décembre 1850, enregistré dans le Livre des Transferts No 52, folio [illegible], près du Chemin Gentilly et de la rue Champs-Elysées.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit payer les taxes de 1909, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. Boyd Grimage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.—

Magnifique Résidence Moderne

Avec Grands Terrains,

No 3317 RUE CARONDELET.

SUCCESSION DE CHARLES LEE SHEPARD ET DE NELLIE WALKER SHEPARD, SA VEUVE, CONSOLIDÉE.

No 65,192—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, 339 rue Carondelet, JEUDI le 29 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 17 mars 1909 et signé le 23 mars 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

La magnifique résidence moderne en bois à deux étages, No 3317 rue Carondelet, retirée de la banquette, contenant galeries, vestibules, 10 chambres et chambre à bain, le terrain est décrit comme suit:

1° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No municipal 426, borné par les rues Toledano, Baronne, Carondelet et l'avenue Louisiana, ledit lot est désigné par le No 81X du vieil îlet No 24, et mesurant trente-deux (32) pieds de face à la rue Carondelet sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par B. Busson, voyer, daté du 8 août 1837 et déposé parmi les registres de la paroisse Jefferson.

2° Une certaine étendue ou portion de terre située dans le même District et îlet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatre (4) pieds plus ou moins de face à la rue Carondelet sur cent vingt (120) pieds de profondeur, étant la portion du fond des lots 1, 2, 3 et 4, d'après un plan dressé par H. C. Brown, assistant ingénieur de ville. Toute la dite propriété étant connue comme 3317 rue Carondelet et ayant une profondeur à la rue Carondelet de 45 pieds plus ou moins, à un point à environ deux (2) pieds de la propriété contigue connue comme 3313 rue Carondelet, sur 150 pieds de profondeur sur la ligne du côté de l'avenue Louisiana, une première profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de côté, de 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue Carondelet, s'étendant vers l'avenue Louisiana, de 14 sur une deuxième profondeur de 30 pieds à la ligne du fond, laquelle ayant 32 pieds en largeur.

La propriété est à un îlet de l'avenue St-Charles et à proximité de plusieurs lignes de chars, cela conviendra à celui qui cherche une résidence désirable et commode.

Conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, le paiement différé devant être représenté par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 0/0 par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété foncière, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, pour garantir le paiement des dits billets et l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1909, 10 pour cent comptant de dépôt requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 mars—28—av 4 11 18 25 29

Succession de William Mehle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 88,900—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme M. B. Q. Walker-Mehle, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—Buck, Walshe & Buck, avocats.

9 avril—9 13 15

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente attrayante de propriétés améliorées.

Propriétés commerciales de choix et résidences,

COMPRENANT

Les magasins en briques à trois étages et rez-de-chaussée, coin des rues Tchoupitoulas et Euterpe.

La bâtisse en briques à trois étages contiguë aux No 2227-29 rue Tchoupitoulas.

Deux cottages simples de devant en briques: Nos 2921 2923 rue Tchoupitoulas.

Cottage résidence attrayante 2907 rue Tchoupitoulas près de la rue Sixième.

Quatre cottages doubles de coin et résidences rue Hurstem.

Deux cottages doubles attrayants et de rapport 920-22 924-26 rue Philip, près de la rue Constance.

Joli cottage double convenable 827-29 rue Première, terre cuite et ayant des conditions nouvelles.

Sur cession de Mme Catherine Voelkel.

No 82,954—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, JEUDI le 29 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1909 et signé le 25 mars 1909 par l'Hon. George H. Theis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Catherine Voelkel, les propriétés suivantes:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ses droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, mais maintenant compris dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lesseps (maintenant Tchoupitoulas), Fleurs, Sixième et Septième et marqué sur le No Un sur un plan par B. Buisson, voyer daté du 5 novembre 1833 et mesurant 33 pieds 4 pouces de face sur la rue Lesseps sur 103 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté le plus près du No 2 et 96 pieds de profondeur sur le côté de la rue Septième sur 32 pieds dans le fond. Ladite mesure anglaise. Les améliorations comprennent le grand magasin rez-de-chaussée en briques à trois étages actuellement numéroté No 2931-33 rue Tchoupitoulas occupé par la maison de Hardware Vendée populaire et longtemps établie sur le rez-de-chaussée et comme rez-de-chaussée au premier étage aux deuxième et troisième étages même dans le fond se trouve une bâtisse à deux étages occupée comme entrepôt etc. Cette propriété est admirablement située pour tout genre de commerce en détail, près du Boulevard de la rue Hurstem et lignes vapeur et chemin de fer.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville désigné par le No 2 dans l'îlet borné par les rues Lesseps (maintenant Tchoupitoulas), Fleurs, Sixième et Septième et mesurant 30 pieds de façade à la rue Lesseps sur une profondeur de 102 pieds 6 pouces sur la ligne du côté No Un et 116 pieds 10 pouces sur la ligne du lot No 3 et vingt-neuf pieds 4 pouces en largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à deux étages et connue désignée par les Nos 2927-29 rue Tchoupitoulas exploitée comme magasin au rez-de-chaussée et appartements de résidence au premier étage.

Cette propriété comprenant avec la première propriété ci-dessus décrite située à côté de la [illegible] des ouvertes [illegible] cette de stationnement etc. forment une situation idéale pour marchandise et grand espace pour bureaux etc.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Lesseps (maintenant Tchoupitoulas) et Fleurs désigné comme lot 1 sur un plan par H. Meuthausen voyer daté du 18 novembre 1846 et mesurant 30 pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur de 104 pieds 2 pouces sur la ligne du côté le plus près de la rue Septième et 110 pieds 6 pouces sur la ligne du lot 2 et 29 pieds 4 pouces de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent le cottage avec façade en briques à un étage, désigné comme No 2921 rue Tchoupitoulas et rapportant $9.00 par mois.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Faubourg Livaudais dans la Paroisse Jefferson, désigné par la lettre B, sur un plan déposé en l'étude de T. Gayarré, notaire, comme pièce 184 pour référence. Ledit lot mesurant (M. A.) 24 pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur de 78 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne de division du lot A, et de 78 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot C, lequel et le lot B formant une partie du lot No 14 sur le plan original dudit Faubourg. Les améliorations comprennent le joli cottage Mediterranéen et moderne désigné comme No 2907 rue Tchoupitoulas et ayant de bons assainissements, etc., rapportant $11.00 par mois.

6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ses droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet 91, borné par les rues Huitième, Neuvième, Laurel et Annunciation, d'après un plan de D. A. Seghers et fils, daté du 13 juillet 1907, ledit lot est désigné par la lettre A et mesurant 28 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Annunciation et Huitième.

Les améliorations comprennent le cottage double confortable No 806-808 rue Huitième ayant quatre chambres et hangar de chaque côté rapportant $11 par mois.

7° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet 91 borné par les rues Huitième, Laurel, Annunciation et Neuvième, désigné par la lettre B d'après un devis par D. E. Seghers, voyer, le 13 juillet 1907, et mesurant 29 pieds et 6 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage double 804-06 rue Huitième, rapportant $18.00 par mois.

8° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet 91 borné par les rues Huitième, Laurel, Annunciation et Neuvième, désigné comme lot C, sur un devis daté du 13 juillet 1907 et mesurant 26 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double Nos 808-10 rue Huitième, et rapportant $18.00 par mois.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Neuvième, Laurel et Annunciation, désigné comme lot D, d'après le devis ci-dessus et mesurant 37 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double comme comme 812-14 rue Huitième et rapportant $16.00 par mois.

10° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le No 34, borné par les rues Première, Constance, Laurel et Philip, désigné par le No 3 sur un plan par E. Godfrey, daté du 15 mai 1856, ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Première sur 122 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le joli cottage résidence double attrayant avec 2 étages dans le fond, connus comme 927-29 rue Première, contenant 7 chambres, citerne, hangar dans le fond, etc., de chaque côté, construit récemment de la rue, gaz partout, grille en fer, etc., ayant d'excellents locataires et rapportant $33.00 par mois. Location convenable et de choix.

11° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Laurel et Constance et désigné par les Nos — sur un plan par L. H. Pilié, voyer, daté du 9 mars 1871. Les deux lots sont contigus et mesurent chacun 33 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Philip, sur 127 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de deux grands cottages doubles commodes et attrayants à deux étages dans le fond subdivisé en sept grandes chambres, hangar dans le fond, citerne, etc., grillage en fer sur le devant, connus comme Nos 920-922 et 924-926 rue Philip, joli voisinage et près de toutes les commodités. La propriété No 920-22 rapporte $42.50 par mois et les cottages Nos 924-26 environ $40 par mois, les deux sont occupés par d'excellents locataires.

Conditions de la vente — Un tiers au plus comptant, à balance s'il y en a devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur, payable en un an avec 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à paiement final, les actes de vente devant contenir les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 0/0 du prix d'achat de la vente requis au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes pardevant Oregon W. Lang, notaire aux frais de l'acquéreur.

H. M. et E. C. Ansley, et O. W. Long, avocats.

28 mars—28—av 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple.

No 1016 rue Clouet près de la rue Rempart.

Succession de John C. Fleischer et de son épouse Margaret Fratz, par le premier mariage, et de Catherine Barbara Fratz, épouse par son deuxième mariage.

No 88,355—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, JEUDI, le 6 mai 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 18 mars 1909 et signé en cour ouverte le 24 mars 1909 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire et pour le compte de l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No — — borné par les rues Clouet, Montégut, Bons Enfants et Delphine et la continuation de la rue Amour (maintenant Rempart), lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan par J. A. D'Hémécourt, le 24 mars 1845, déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire, comme plan 107 dans le livre des plans, et mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Clouet sur 125 pieds de profondeur. Ledit lot est composé de la portion de façade des lots 54 et 56 sur un plan dudit faubourg Clouet, dressé par Lafon le 25 mai 1809 et déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations sont désignées par le No 1016 rue Clouet et comprennent un joli cottage simple avec hangar dans le fond, cuisine, etc., entrée pour wagon sur le côté.

Conditions de la vente—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Rolla A. Tucker, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

4 avril—4 11 18 25—mai 2 6

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 88,746—Cour Civile de District.

Succession de George John Brunner et de Mary Grotz son épouse.

JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée rendu et signé, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 4, borné par les rues Chartres, Royale, Jeanne et Barthélemy, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 8 mars 1859 déposé en l'étude de E. Henry, notaire en cette ville, lequel lot forme le coin des rues Jeanne et Chartres, mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds sept pouces trois lignes de face à la rue Jeanne sur une profondeur et façade à la rue Chartres de cent dix-neuf pieds quatre pouces trois lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, payer pour l'acte de vente pardevant J. K. Bailey, notaire, et déposer 10 0/0 au moment de la vente chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

O. S. Livaudais, avocat.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Kuhn et als versus Julius Kuhn et als.

No 86,629—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, rendu le 3 mars et signé le 9 mars 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Tonti et Gravier et l'avenue Tulane, désigné par la lettre D, sur un devis ou plan par S. G. Delsie, voyer, daté du 19 avril 1893, et annexé à un acte passé pardevant M. B. Triat, notaire, le 25 mai 1895 et mesurant d'après ledit plan vingt deux (22) pieds six (6) pouces de face à la rue Rocheblave, sur quatre vingt onze (91) pieds quatre (4) pouces et une (1) ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909, payer pour l'acte de vente pardevant Ben J. Baly, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

No 137 rue Carondelet.

F. T. Echezabal, avocat.

14 mars—14 21 25—av 4 11 15

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 2717-19 Rue Troisième, entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber, No 87,875, Cour Civile de District, Div. D.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 20 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par FREED & CLESI, E. J. Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 22 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent quatre-vingt (380) borné par les rues Douzième, Troisième, Magnolia et Clara, désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901, annexé à un acte de vente par J. H. Hller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mars 1903 mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harry L. Lozes, Jr, notaire, daté du 10 octobre 1903, enregistré dans le livre des transferts 190, folio 749.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI,

Encanteurs et Propriétés Foncières

838 rue Gravier.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 20

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.